



# UN PROJET DURABLE

## POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF



*Le diagnostic et l'état initial de l'Environnement du SCoT Caen-Métropole ont permis de faire ressortir de nombreux enjeux pour le territoire qui présente un cadre de vie rural et urbain très riche qu'il convient de préserver. C'est aussi un territoire dynamique au plan démographique et qui renoue avec la croissance de l'emploi. Mais Caen-Métropole doit s'adapter aux évolutions qui animent notre société : vieillissement de la population, augmentation du coût des énergies fossiles, conséquences du réchauffement climatique, impact possible du Brexit...*

*Caen-Métropole se développe selon un double phénomène de métropolisation et périurbanisation : concentration des emplois et des équipements au centre, départ des familles vers les communes périurbaines et mobilité automobile pour faire le lien entre les territoires. Ce mode de développement a des conséquences qu'il convient de maîtriser sur le territoire : dépendance à l'automobile, consommation d'espace, saturation des réseaux, atteinte aux ressources naturelles du territoire. Le projet porté par le SCoT vise ainsi à organiser un développement dynamique et harmonieux de Caen-Métropole en minimisant les impacts négatifs sur son territoire.*

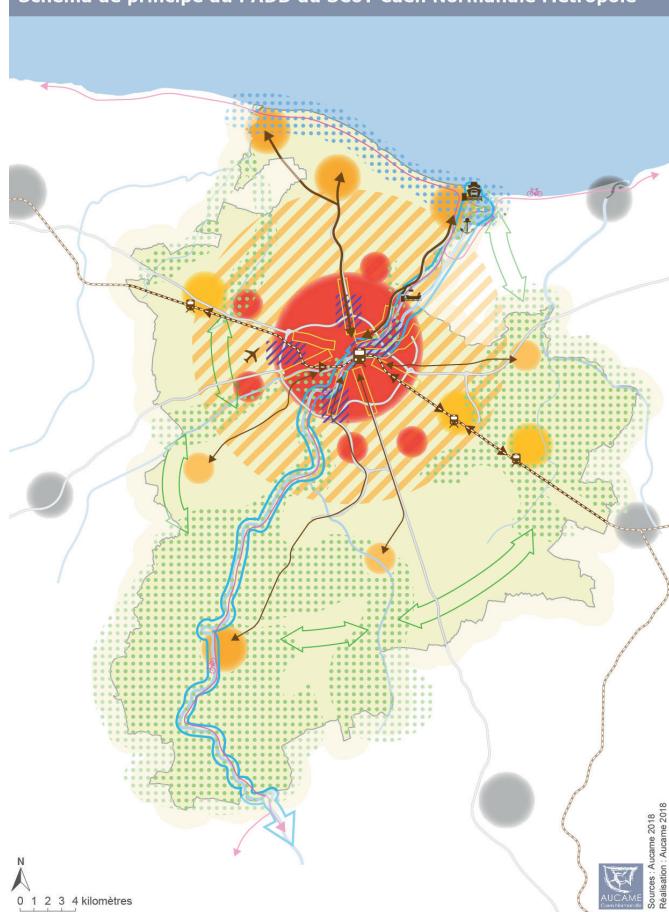
### UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ

Face aux défis d'une croissance durable et équilibrée, le SCoT propose une réponse en 3 axes :

- Développer les potentialités
- Aménager le cadre de vie
- Préserver le bien commun

Il s'agit d'un réel projet d'avenir, prenant en compte les spécificités de chaque territoire, en les mettant en cohérence au service d'un projet global. Il s'appuie sur un développement maillé par l'armature urbaine, des principes forts de protection et de valorisation environnementales, et un système de mobilité qui accompagne le projet de développement du territoire.

Schéma de principe du PADD du SCoT Caen Normandie Métropole



#### Un développement maillé par l'armature urbaine

##### L'agglomération

Privilégier le développement urbain dans l'agglomération caennaise, selon des formes de construction denses et de qualité

##### Les secteurs de grands projets urbains

Porter des projets urbains exemplaires de développement économique, de logements ou mixte

##### La couronne périurbaine proche et les pôles de proximité d'agglomération

Permettre un développement périurbain dense, préservant des espaces naturels et l'implantation d'agriculture périurbaine dans la couronne périurbaine proche

Accueillir un développement résidentiel plus important et plus dense dans les pôles de proximité d'agglomération

##### Les pôles principaux ou relais

Privilégier le développement résidentiel, économique et commercial périurbain dans les pôles principaux ou relais en favorisant le renouvellement pour préserver les centre-bourgs

Pôles extérieurs à Caen-Métropole

#### Un territoire à préserver, valoriser et développer

Préserver la capacité agronomique du territoire en limitant la consommation d'espace agricole

##### Conciliant protection de la zone côtière, préservation des paysages, maîtrise de l'urbanisation et valorisation touristique

Protéger les espaces naturels remarquables de Trame verte et bleue

Reconstituer des continuités écologiques entre les espaces naturels remarquables

Mettre en valeur le lien fédérateur de la vallée de l'Orne pour porter l'identité du territoire, préserver les continuités de la TVB et développer un projet touristique fédérateur

Requalifier les entrées de villes (espaces publics, insertion des réseaux de transports collectifs, densification)

#### Un système de mobilité qui accompagne le projet de développement de Caen-Métropole

Mettre en place un système de transport structurant au delà de l'agglomération dense pour accompagner le développement polarisé du territoire

Renforcer le quartier de la gare de Caen pour accueillir la LNPN, faciliter son rôle de pôle d'échanges intermodaux et porter un projet de développement urbain

Permettre le développement des grands équipements portuaires et aéroportuaires qui participent à l'accessibilité et au rayonnement du territoire

# DÉVELOPPER LES POTENTIALITÉS

## Poursuivre la dynamique de création d'emplois

Le développement économique constitue la première priorité. Le projet du SCoT organise le territoire pour permettre ce développement et vise la création de 2 250 emplois en moyenne par an d'ici à 2040.

En accord avec cette volonté de développement de l'emploi, l'horizon démographique qui sert de référence au SCoT est de 400 000 habitants en 2040. Il correspond à l'objectif du SCoT précédent, prévu pour 2030, mais que la crise de 2009 à 2016 a éloigné.

Pour accueillir les nouveaux habitants du territoire et faire face à la diminution de la taille des ménages, liée au vieillissement de la population et aux décohabitations, Caen-Métropole doit se mettre en capacité de construire 52 000 logements supplémentaires en 20 ans.

Le SCoT Caen-Métropole prévoit une programmation par période de 6 ans qui sera réévaluée à l'issue de chaque période.

## Développer les synergies entre recherche et développement économique

La recherche est un atout majeur pour Caen-Métropole, qui a permis la création d'entreprises et de plateformes scientifiques à haute valeur ajoutée. Cette recherche est particulièrement reconnue dans trois domaines d'excellence : nucléaire et santé, innovation numérique et matériaux.

Trois sites de nature à favoriser l'alliance de la créativité et de l'innovation sont identifiés dans l'agglomération caennaise :

- Le plateau Nord, porte drapeau de la recherche et de l'innovation du territoire.
- Les bords de l'Orne : un campus d'innovation émergent en cœur de ville.
- Le plateau de Colombelles : d'un complexe sidérurgique à un cluster numérique.

## Faire battre le cœur des villes

Le SCoT Caen-Métropole souhaite redynamiser économiquement ses espaces urbains centraux, en y favorisant l'implantation d'activités compatibles avec l'habitat, en particulier artisanales, et établir un juste équilibre entre commerce de centralité et commerce périphérique.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial réalisé en 2016 est intégré dans le DOO. Il encadre strictement les possibilités de développement du commerce périphérique sur le territoire.

## Créer un produit touristique complet, varié et fédérateur

Caen-Métropole est un territoire touristique de premier plan, notamment grâce au tourisme balnéaire sur la côte de Nacre. Mais le tourisme mémoriel, le tourisme urbain et le tourisme vert (cyclotourisme grâce à deux axes cyclables d'intérêt national, loisirs de plein air en Suisse Normande) lui permettent d'envisager un potentiel important de diversification. L'Orne constitue l'élément fédérateur des atouts touristiques du territoire.

### LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

**150** communes  
dont **8** nouvelles  
**169** communes  
« historiques »

**5** intercommunalités

**355 000**  
habitants

**1 111** km<sup>2</sup>

**70 %**  
de terres agricoles

**160 000**  
emplois

**181 000**  
logements

**1,2 millions** de  
déplacements/jour

## Une ville intelligente

Caen-Métropole souhaite mettre en œuvre une stratégie de ville intelligente, en libérant la donnée publique pour la rendre accessible à tous et en favorisant l'innovation sur des territoires tests, comme la Presqu'île, le plateau Nord ou le Campus Effiscience.

L'utilisation des données en temps réel permet, par exemple, d'ajuster au mieux l'offre de transports à la demande ou bien encore de favoriser la production d'énergie renouvelable en adaptant la production aux besoins ou en stockant les surcapacités.

## Conforter la notoriété et l'attractivité de Caen-Métropole

Le territoire de Caen-Métropole se situe dans la dynamique de la vallée de Seine. Il est ouvert sur la Grande-Bretagne et se trouve au cœur d'un réseau de villes moyennes de l'ouest de la Normandie. Il bénéficie pour cela d'un très bon niveau d'infrastructures routières connectées au périphérique, d'un aéroport en pleine croissance et du principal terminal ferry du centre Manche. Ses nombreux grands équipements contribuent à son rayonnement (CHU, Université, Mémorial pour la Paix...). Pour conforter ces atouts, le SCoT Caen-Métropole prévoit notamment de :

- Renforcer les fonctions métropolitaines de Caen qui contribuent au rayonnement économique et à la qualité de vie de l'ensemble des habitants du bassin caennais.
- Faciliter l'accessibilité externe, en réaffirmant la volonté de mettre en œuvre le projet de ligne nouvelle Paris Normandie, en offrant les conditions nécessaires au développement de l'aéroport Caen Carpiquet et du port de Caen-Ouistreham et en confortant le réseau routier structurant.
- Mener des projets phares pour Caen-Métropole, à l'image du Projet d'Intérêt Majeur Caen Presqu'île qui, par son ampleur, son ambition architecturale et son intégration environnementale, contribue à valoriser l'image de tout le territoire au plan national.

## AMÉNAGER LE CADRE DE VIE

### Un développement polarisé

Pour porter le projet de territoire d'une manière équilibrée, le SCoT retient un principe de polarisation qui a pour objectif de :

- renforcer l'agglomération
- recentrer le développement périurbain sur les pôles principaux et relais
- maîtriser la périurbanisation dans les communes résidentielles.

### Organiser les mobilités

Face à un modèle de déplacement qui atteint ses limites, le SCoT Caen-Métropole entend donner une place prioritaire à l'ensemble des modes de déplacements alternatifs et optimiser l'utilisation de l'automobile. Cette ambition vient en appui d'une politique de développement misant sur la compacté urbaine et la polarisation du territoire. Le SCoT prévoit ainsi de :

- s'appuyer sur la desserte ferroviaire du territoire,
- organiser un réseau de transport collectif structurant à destination des pôles et en agglomération,
- privilégier la marche et le vélo dans les espaces urbains,

## Centre urbain métropolitain

5 communes

Ces communes accueillent les plus fortes densités d'emplois, d'habitants et d'équipements du territoire. S'y appliquent les objectifs les plus ambitieux en matière de mixité urbaine et de densité de construction, de déplacements alternatifs à l'automobile. Elles doivent porter pour tous leurs projets une exigence de qualité urbaine et architecturale.

## Couronne urbaine

12 communes

Elles constituent une partie importante de l'agglomération centrale. Elles peuvent renforcer leur dynamique de construction, en privilégiant la densification de leur tissu urbain. Elles peuvent accueillir équipements, activités économiques et commerciales ne s'opposant pas aux fonctions métropolitaines de la ville centre.

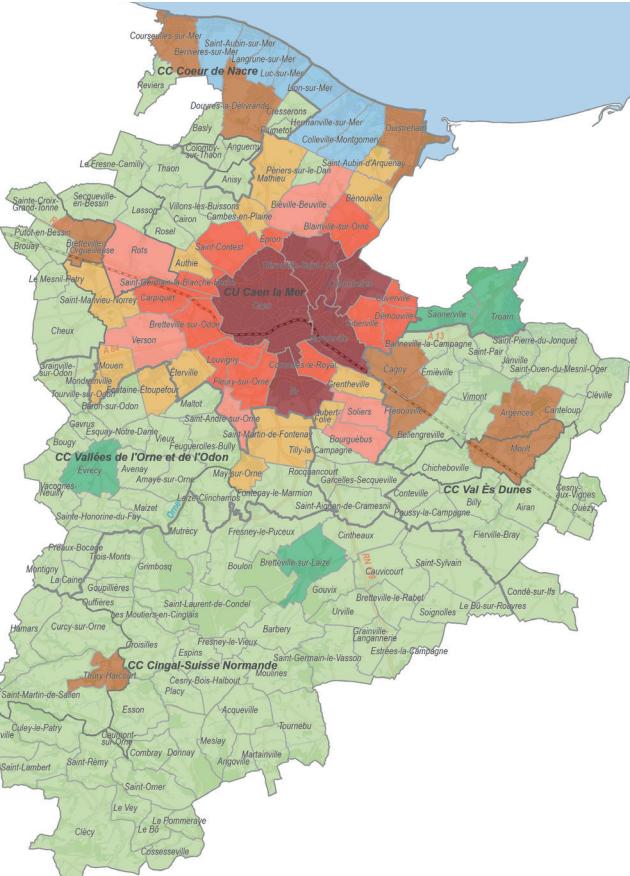
## Pôles de proximité d'agglomération - 5 pôles

Situés dans Caen la mer, ils forment l'interface entre la couronne urbaine et la couronne périurbaine. Ils peuvent conforter leur développement et accueillir des équipements structurants s'ils ne s'opposent pas aux fonctions métropolitaines de la ville centre.

## Couronne périurbaine proche

15 communes

Proche de l'agglomération caennaise, leur niveau d'équipement et de population leur permet d'envisager un développement résidentiel plus soutenu que les communes rurales.



## Pôles principaux

7 pôles ou bi-pôles

Ils constituent l'armature du territoire rural et périurbain du SCoT et doivent à ce titre renforcer leur rôle polarisant. Les liaisons en transports collectifs avec l'agglomération doivent être renforcées.

## Pôles relais

3 pôles

Ils jouent un rôle d'animation de leur territoire rural. Les pôles relais peuvent accueillir un développement résidentiel, renforcer leurs équipements et leur offre commercial proportionnellement à l'espace rural ou périurbains qu'ils structurent.

## Espace rural ou périurbain

112 communes

Il s'agit des communes les moins peuplées. Elles ont vocation à accueillir un développement modéré et des équipements nécessaires à leur seule population.

## Communes côtières

7 communes

Bien équipées grâce à leur vocation touristique, ces communes peuvent développer une offre résidentielle nouvelle et renforcer les équipements de tourisme et de loisirs.

- optimiser l'utilisation de l'automobile en favorisant le déploiement des espaces de co-voiturage et de points de recharge des véhicules électriques et en priorisant les nouvelles infrastructures supports de développement urbain.

des logements et anticiper les aménagements rendus nécessaires par l'évolution des modes de vie, notamment le vieillissement de la population. Une attention particulière est portée sur les logements d'avant-guerre, le parc de la Reconstruction, les copropriétés et les pavillons des années 1960-1970.

- Construire 52 000 logements d'ici 2040 répartis de manière équilibrée sur le territoire, selon les principes de l'armature urbaine et en privilégiant la construction dans les tissus urbains existants.
- Diversifier l'offre de logements, tant en gamme (logement locatif social, accession sociale à la propriété, logement privé, logement à prix maîtrisé,...) que par type d'habitat (collectif, intermédiaire, individuel), pour répondre aux « besoins d'habiter » variés des ménages.

## Produire une offre de logements suffisante et de qualité

La qualité et la diversité de l'offre de logements à un coût adapté contribuent à l'attractivité du territoire. Le SCoT souhaite répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des habitants pour permettre à tous les actifs travaillant dans le territoire d'y résider et pour s'adapter aux évolutions de la société (diminution de la taille des ménages, vieillissement de la population...). Cette ambition se traduit dans le SCoT par :

- Engager une politique volontariste de réhabilitation du parc ancien pour améliorer la performance énergétique

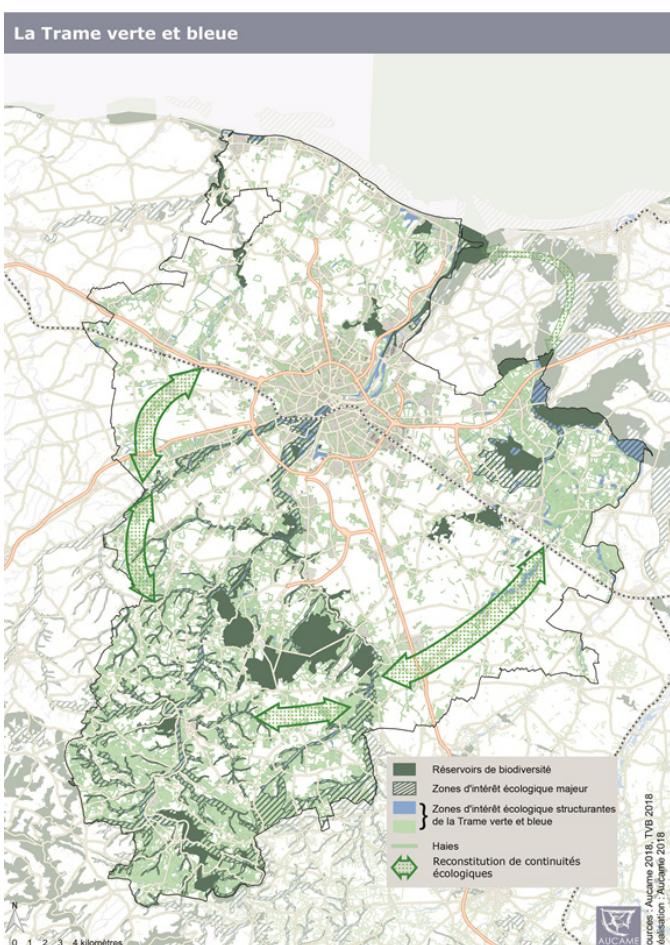
	Logements à construire en 20 ans	Rythme annuel moyen	Part en tissu urbain existant	Densité pour les opérations de plus d'1 ha
Centre urbain métropolitain	20 000	1 000	90 %	50 lgts/ha
Couronne urbaine	7 800	390	15 %	35 lgts/ha
Pôles de proximité d'agglomération	3 500	175	15 %	30 lgts/ha
Pôles principaux	6 971	349	20 %	25 lgts/ha
Pôle relais	1 924	96	20 %	20 lgts/ha
Couronne périurbaine proche	3 969	198	15 %	20 lgts/ha
Communes côtières	1 892	95	15 %	20 lgts/ha
Espace rural	5 944	297	15 %	15 lgts/ha
Caen-Métropole	52 000	2 600	45 %	24 lgts/ha

## PRÉSERVER LE BIEN COMMUN

### Limiter la consommation d'espace

L'agriculture occupe 70 % du territoire du SCoT. Elle constitue une véritable richesse qui s'appuie sur des terres d'une grande valeur agronomique. Mais le développement urbain se fait souvent au détriment des terres agricoles. Afin de limiter l'imperméabilisation des sols et de protéger la capacité agricole du territoire, Caen-Métropole fait de la réduction de la consommation d'espace une priorité.

La consommation de terres agricoles pour l'urbanisation est en diminution depuis le précédent SCoT. Elle est ainsi passée d'environ 200 ha/an au début des années 2000, à 150 ha/an dans la décennie 2010. Le SCoT entend amplifier cette diminution pour atteindre **un objectif de 110 ha par an en moyenne**.



- Le SCoT Caen Métropole et sa Révision sont consultables sur [www.caen-metropole.fr](http://www.caen-metropole.fr)
- Les lois et les textes législatifs cités sont disponibles sur le site [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)

Le Scot prévoit aussi la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP) qui permettront d'assurer une protection durable des terres agricoles sur des territoires en tension à forte valeur agronomique.

### S'adapter aux effets du réchauffement climatique et poursuivre la transition énergétique

Les scénarios prospectifs prévoient une augmentation des températures moyennes et une répartition des précipitations aggravant les épisodes extrêmes (sécheresse et précipitations violentes). Face au changement climatique, le SCoT Caen-Métropole adopte deux positions fortes et complémentaires :

- Poursuivre la transition énergétique** en accompagnant les collectivités qui s'engagent dans des démarches de transition énergétique et en mettant en œuvre un mode de développement moins énergivore. Le SCoT facilite aussi l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable.
- S'adapter aux effets du changement climatique** en étant vigilant sur ses conséquences possibles et en prévoyant de renforcer la présence de la végétation dans les espaces publics pour limiter les phénomènes d'îlots de chaleur.

### La Trame verte et bleue, un outil pour préserver les services rendus par la nature

La prise en compte de la biodiversité et le rétablissement des continuités écologiques constituent un objectif majeur du SCoT Caen-Métropole. Le territoire a défini précisément une Trame verte et bleue, qui comprend les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les mettent en connexion.

Le SCoT assure une protection forte des espaces ainsi identifiés. Cette protection a pour objectif de préserver les espaces nécessaires au maintien de la biodiversité, mais elle joue aussi de nombreux autres rôles dans la préservation des fonctions écologiques du territoire :

- assurer les déplacements des espèces et favoriser le brassage génétique
- préserver les paysages emblématiques du territoire
- améliorer la qualité de l'air et piéger le CO<sub>2</sub>
- garantir la qualité des eaux du littoral et préserver les fonctionnalités écologiques de l'estran
- préserver la ressource en eau
- protéger les sols de l'érosion
- préserver la capacité de production alimentaire
- faire entrer la nature en ville et dans les espaces publics.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire, Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement – Juin 2013**
- [www.fedescot.org](http://www.fedescot.org)

**Contacts :** scot@caen-metropole.fr  
anthony.hubert@caen-metropole.fr  
patrice.duny@aucame.fr

**Directeur de la publication :** Joël BRUNEAU  
**Réalisation :** AUCAME - Pôle métropolitain  
Caen Normandie Métropole, 2018



**Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole**  
1, 3 rue Léopold Senghor - 14460 COLOMBELLES  
Tél. : 02 31 86 39 00  
[www.caen-metropole.fr](http://www.caen-metropole.fr)

**Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole**  
21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN  
Tel : 02 31 86 94 00 - [contact@aucame.fr](mailto:contact@aucame.fr)  
[www.aucame.fr](http://www.aucame.fr)